



Nos conditions générales

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent par correspondance à **l'adresse suivante** :

CENTRE DE VACANCES "Chêne et Roc", Route de St Lary – Cadéac 65240 ARREAU,
Tél 05 62 40 76 80 – Portable : 06 80 84 80 28

Tarifs :

Les prix et tarifs **Hiver 2019** (590 € Net) comprennent l'ensemble des prestations suivantes : pension complète, voyage aller retour, encadrement, location du matériel, remontées mécaniques, cours de ski ESF (débutant), activités, assurances (rapatriement inclus).

L'ASSOCIATION "Chêne et Roc" est habilitée à percevoir les Chèques Vacances.

Le responsable de l'enfant susceptible de percevoir des aides des différentes Caisses d'Allocations familiales règlera le coût du séjour et sera remboursé du montant alloué par l'organisme



Un acompte de **200 €** est demandé avec le bulletin d'inscription, le solde (du prix du séjour) est exigible un mois avant le départ.

Transport :

Le voyage implique le transport aller et retour inclus, il s'effectue en car depuis les lieux de départ indiqués sur le document joint jusqu'au Centre de vacances "Chêne et Roc" à ARREAU

Activités :

L'association "Chêne et Roc" se réserve le droit de remplacer ou de modifier les circuits, l'hébergement, comme les activités programmées, dans le cas où des circonstances rendraient impossible leur accès (intempéries, cas de force majeure, etc.).

Agréments :

Tous nos séjours sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Conditions d'annulation :

Annulation du fait du participant :

- plus de 30 jours avant le départ, retenue de 50% de l'acompte ;
- entre 30 jours et 7 jours avant le départ, retenue de la totalité de l'acompte.
- à moins de 7 jours du départ, l'association conserve la totalité des sommes perçues, sans autre indemnité.

Séjour écourté :

En cas de renvoi d'un participant dans sa famille, pour une cause non couverte par notre propre assurance, les parents ou la personne responsable prendront en charge le voyage retour de l'intéressé ainsi que les frais de mission de l'accompagnateur. Un renvoi disciplinaire en cours de séjour, ne donne lieu, par ailleurs, à aucun remboursement de la part de l'association "Chêne et Roc".

Votre enfant est malade ?

Un(e) assistant(e) sanitaire est présent(e) dans chaque équipe d'animation pour veiller à la santé et à l'hygiène des enfants et des jeunes. Il/ Elle assure le suivi des traitements de chacun, et dispense les soins de premiers secours. En cas de symptômes plus sérieux ou d'accident, le jeune sera accompagné chez le médecin ou à l'hôpital le plus proche, qui procédera aux examens nécessaires.

Bien entendu, les parents sont immédiatement avertis.

Aussi pour assurer rigoureusement le suivi médical de votre enfant, une fiche sanitaire vierge vous est adressée. Il en va de la santé de votre enfant de nous retourner ce document dûment rempli (recto/verso) et signé.

Les frais médicaux

Nous avançons le règlement de certains frais médicaux en cas d'urgence. Le remboursement est ensuite demandé au responsable de l'enfant qui reçoit alors les justificatifs destinés à la Caisse d'Assurance Maladie.

Mon enfant suit un traitement pendant le séjour

Si votre enfant suit un traitement, pensez à mettre ses médicaments dans sa valise, ainsi qu'un double de l'ordonnance.

Réclamations :

L'association "Chêne et Roc" décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels ou d'argent, excepté dans le cas où ces valeurs auront été remises, au Responsable du Séjour.

Nous recommandons d'éviter tout objet de valeur (téléphone portable, consoles de jeux portables, lecteur MP3...) et vêtements de marque qui pourraient être détériorés ou attirer les convoitises !

Nous prenons en compte toute observation et serons heureux d'accueillir vos suggestions...

Le Centre de vacances "Chêne et Roc" est un **accueil collectif de mineurs donc la cigarette est strictement interdite.**